

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 juillet 2023 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Richard Allard est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière adjointe ainsi que la directrice générale par intérim.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 19 h, elle s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-262

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2023

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné**

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « ressources humaines » :

4.6) Désignation de fonctionnaire – Inspectrice – Service de de l'urbanisme et de l'environnement

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « documents déposés » :

12.5) Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire au Service de de l'urbanisme et de l'environnement

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gaëtan Gagné**

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 17 juillet 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-263

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 20 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. David Huggins-Daines**

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-264

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Arielle Beaudin**

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur David Huggins-Daines soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 18 juillet 2023 jusqu'à son remplacement;

QUE ce dernier soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2023-265

Adoption – Politique en matière de gestion des documents et des archives

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. David Huggins-Daines**

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique en matière de gestion des documents et des archives*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2023-266

Adoption – Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. David Huggins-Daines**

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2023-267

Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Oktoberfest 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 25 000\$, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la 13^e édition de l'Oktoberfest Sainte-Adèle;

QUE le conseil autorise l'appropriation la somme de 25 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement.

RÉSOLUTION NO. 2023-268

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec Val-Morin

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dispositions du document intitulé « Entente intermunicipale concernant le partage des frais de service pour la gestion des matières résiduelles des rues du Vésinet et Val-Royal ainsi que les frais d'entretien du chemin de Val-Royal »;

QUE madame la mairesse et la greffière adjointe soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément aux dispositions de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2023-269

Adjudication – Services professionnels en audit des états financiers – TRES-2023-001

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les services professionnels en audit des états financiers;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
Raymond Chabot Grant Thornton
MPA inc.
Amyot Gélinas Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 5 juillet 2023 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de madame Ariane Bélanger, greffière adjointe, daté du 5 juillet 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme Amyot Gélinas Société de comptables professionnels agréés, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 73 340\$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période de 3 ans, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2023-270

Autorisation de signature – Lettre d'entente grief 23-001 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

ATTENDU le grief 23-001 déposé par la partie syndicale le 1^e mars 2023;

ATTENDU les discussions entre les parties;

ATTENDU la volonté mutuelle des parties;

ATTENDU la mise en place d'une directive administrative DA-002;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 19 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente grief 23-001 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, la directrice des ressources humaines et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-271

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#32 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la résolution 2023-233 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 juin 2023;

ATTENDU que la partie syndicale n'a pas adhéré à la version précédente de la lettre d'entente CBU #32;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère des ressources humaines, daté du 6 juillet 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente CBU#32 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la conseillère en ressources humaines et la directrice générale par intérim soient autorisées à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la lettre d'entente CBU #32 entre en vigueur en date de sa signature par les parties, soit le 6 juillet 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-272

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#33 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la résolution 2023-234 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 juin 2023;

ATTENDU les modifications apportées à l'horaire prévu à l'article 9 de la lettre d'entente CBU #33;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#33 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le directeur des Services techniques et hygiène du milieu, la directrice des ressources humaines et la directrice générale par intérim soient autorisées à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-273

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#21 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le poste laissé vacant suivant le départ volontaire d'Alexandra Ménard-Larose le 9 juin 2023, occupant la fonction de technicien comptable – paie;

ATTENDU le contexte de pénurie de main-d'œuvre rendant difficile le recrutement de personnel qualifié;

ATTENDU les exigences de la fonction de technicien comptable décrites à l'Annexe « E » Définition des tâches de la convention collective du STT cols blancs de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#21 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la trésorière, la conseillère en ressources humaines et la directrice générale par intérim soient autorisées à signer la lettre d'entente CBC#21, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-274

Embauche – Chef de division opérations et formation – Service de sécurité incendie

ATTENDU la démission de monsieur Simon Francoeur à titre de chef de division opérations et formation du Service de sécurité incendie, effective le 19 mai 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 12 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Serge Dagenais au poste de chef de division opérations et formation du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 28 août 2023, conditionnellement à la réussite d'un examen médical pré-embauche;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur, qu'il ait droit à trois (3) semaines de vacances payées dès 2024, que son salaire soit fixé selon l'échelon 4 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la politique et, qu'à la suite de la réussite de la période de probation, il ait un avancement à l'échelon 5.

RÉSOLUTION NO. 2023-275

Désignation de fonctionnaire – Inspectrice – Service de de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, daté du 17 juillet 2023;

ATTENDU la délégation de pouvoir déposée séance tenante pour l'embauche d'une inspectrice temporaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE cette inspectrice doit être nommée « fonctionnaire désigné » pour l'accomplissement des tâches qui lui seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Kim Girard soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2023-276

Recommandation de paiement - Libération des retenues - Travaux de réfection mineure de pavage 2021

ATTENDU la recommandation de paiement relativement aux travaux de réfection mineure de pavage 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement de la retenue de 5% du contrat, pour les travaux de réfection mineure de pavage 2021, soit un montant de 26 199,57\$, taxes incluses (TP-2021-008), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*;

QUE le paiement précité soit effectué à même le budget d'opérations, sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2023-277

Demande au MTQ – Interdiction de stationnement sur le chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 10 juillet 2023;

ATTENDU la problématique de circulation aux abords de l'école Saint-Joseph causée, depuis la construction de nouvelles unités de logement, par le stationnement de véhicules en bordure de rue sur la route 370 (chemin Pierre-Péladeau);

ATTENDU QUE le chemin Pierre-Péladeau est de juridiction provinciale;

ATTENDU QU'une résolution est requise pour faire une demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin Pierre-Péladeau;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie la demande du directeur du Service des travaux publics, afin que le MTQ interdise complètement le stationnement sur le côté Nord du chemin Pierre-Péladeau, entre la rue Bourg-Joli et la route 117.

RÉSOLUTION NO. 2023-278

Demande au MTQ – Resurfacement sur les routes 117 et 370

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 10 juillet 2023;

ATTENDU QUE l'état des surfaces pavées de certains tronçons des routes 117 (boulevard de Sainte-Adèle) et 370 (chemin Pierre-Péladeau) cause des problématiques de sécurité des usagers et de confort de roulement;

ATTENDU QUE le boulevard de Sainte-Adèle et le chemin Pierre-Péladeau sont de juridiction provinciale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie la demande du directeur du Service des travaux publics, afin que le MTQ procède au resurfacement du chemin Pierre-Péladeau entre le boulevard de Sainte-Adèle et l'autoroute 15 et de certaines sections de travées du boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Notre-Dame et le pont en arches.

RÉSOLUTION NO. 2023-279

Mandat à l'UMQ – Appel d'offres # CHI-20242025 pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à la Ville de Sainte-Adèle de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du silicate de sodium N et du sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de silicate de sodium N et de sulfate d'aluminium pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2023-280

Adjudication – Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts Secteur Chantecler- 2023 - ST-2327-T

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts du secteur Chantecler (2023);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 juin dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
InspecVision 3D inc.	47 583,55\$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	51 118,34\$
Can-Inspec inc.	72 896,50\$
Can-Explore inc.	83 347,68\$
11974904 Canada inc. (Hydrocam)	97 360,83\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts du secteur Chantecler (2023), à l'entreprise *InspecVision 3D Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 41 386\$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2023-281

Autorisation de paiement – Honoraires de surveillance des travaux – rue Valiquette

ATTENDU la résolution 2022-103 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022 pour l'octroi du contrat pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline;

ATTENDU la recommandation des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 12 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise des honoraires de surveillance supplémentaires à *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, pour un montant maximal de 76 900\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1317.

RÉSOLUTION NO. 2023-282

Autorisation de signature – Demande de subvention au programme PRACIM – Caserne de pompiers

ATTENDU la résolution 2023-133 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 6 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 30 juin 2023;

ATTENDU le plan d'action révisé et la recommandation de procéder à la construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;
QUE le conseil autorise le directeur ou le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la demande;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

RÉSOLUTION NO. 2023-283

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Dossier 2025235

ATTENDU la demande d'aide financière concernant les travaux de renouvellement de conduites du secteur Paysan;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

RÉSOLUTION NO. 2023-284

Demande de dérogation mineure – Lot 2 231 668, (1980), boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2023-095

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 231 668, (1980), boulevard de Sainte-Adèle**, afin de

- Permettre, pour le lot projeté 6 578 704 du cadastre du Québec, que le front bâti soit de 62.8%, de même que, pour le lot projeté 6 578 705 du cadastre du Québec, le front bâti soit de 68.8% et que, pour le lot projeté 6 578 706

du cadastre du Québec, le front bâti soit de 50.8% alors que la fiche type de milieu T5.2 exige 70%;

- Permettre, pour le lot projeté 6 578 706 du cadastre du Québec, que la superficie au sol soit de 5% alors que la fiche type de milieu T5.2 exige un minimum de 30%;
- Permettre une allée d'accès partagée pour quatre (4) propriétés alors que l'article 245 du règlement de zonage 1314-2021-Z la limite à trois (3) propriétés, afin d'y construire quatre (4) habitations multifamiliales jumelées.

Le tout tel que montré au plan implantation projeté préparé par Ève St-Pierre arpenteure-géomètre en date du 15 décembre 2022, 3462 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2023-285

Demande de dérogation mineure – 1515, rue de la Cascatelle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2023-096

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1515, rue de la Cascatelle**, afin de permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 23,46 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 16 mai 2023, 7750 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2023-286

Demande de dérogation mineure – 879, rue du Boisé

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2023-097

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **879, rue du Boisé**, afin de permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 8,15 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger en date du 12 juin 2023, 7830 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2023-287

Demande de dérogation mineure – Lot 6 516 529, rue des Oies-Blanches

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2023-098

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **6 516 529, rue des Oies-Blanches**, afin de :

- Permettre que des portes de garage se retrouvent sur un plan de façade de plus de 20 mètres alors que l'article 147 du règlement de zonage 1314-2021-Z l'interdit;
- Permettre une seconde porte d'entrée en façade;
- Permettre deux (2) portes de garage en façade principale, d'une largeur totale de 8,23 mètres, alors que l'article 436 du même règlement n'autorise que deux (2) portes pour une largeur totale maximale de 5,5 mètres;
- Permettre que l'espace naturel conservé soit de 77% alors que la fiche type de milieu exige 80% en type de milieu T3.1, le tout afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré sur les plans de construction préparés par Robert C. Miners, architecte, en date du 25 mai 2023 et sur le certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger en date du 29 mai 2023, 7781 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2023-288

Demande de dérogation mineure – Lot 3 889 659, (955), rue Saint-Gabriel

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2023-099

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **3 889 659, (955), rue Saint-Gabriel**, afin de :

- Permettre, pour le lot 3 889 659 du cadastre du Québec, que deux (2) cases de stationnement soient implantées en cour avant secondaire alors que l'article 542 du règlement de zonage 1314-2021-Z l'interdit en type de milieu T4.2;
- Permettre l'implantation de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire à 0,74 mètre de la ligne avant alors que l'article 343 du même règlement exige 4 mètres;
- Permettre que la surface végétale en cour avant et cour avant secondaire soit de 56.85% alors que l'article 537 du même règlement exige 60% minimum en type de milieu T4.2, afin de construire un bâtiment multifamilial de six (6) logements.

Le tout tel que montré sur le certificat d'implantation préparé par Sylvain Hétu, arpenteur-géomètre en date du 16 mai 2023, 2118 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2023-289

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2023-085

994-996, rue Valiquette
– **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2023-087

Lot 3 889 659 (955), rue Saint-Gabriel
– **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-088

Lot 6 516 529, rue des Oies-Blanches
– **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-089

Lot 3 888 487, rue de la Croix
– **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-090

419, boulevard de Sainte-Adèle
– **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2023-091

1400, rue Labelle
– **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2023-092

Lot 2 493 336, boulevard de Sainte-Adèle
– **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-093

Lot 2 231 668 (1980), boulevard de Sainte-Adèle
– **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-094

Lot 6 579 628, rue Blondin

– **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2023-290

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1069, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la démolition partielle et l'agrandissement du bâtiment situé au 1069, boulevard de Sainte-Adèle a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE le projet vise la restauration du bâtiment patrimonial, la construction sur 4 étages de 43 logements situés à tous les niveaux du bâtiment, notamment le rez-de-chaussée, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant et que le projet propose un front bâti sur rue de 69%;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T5.3-001, laquelle limite le nombre total de logements à 16, le nombre d'étages à 3, limite les logements aux étages supérieurs dans un immeuble mixte, proscrit l'aménagement de stationnement dans la cour avant et requiert un front bâti sur rue minimal de 75%;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond à la fois aux besoins de densification du centre-ville de Sainte-Adèle et de création de logements, qu'il permet la préservation et la mise en valeur d'un immeuble patrimonial et que, globalement, le volume proposé s'intègre au tissu urbain du secteur;

ATTENDU QUE, considérant les coûts associés à la préservation patrimoniale, le conseil évalue qu'il y a lieu d'établir des règles particulières, afin de permettre le développement de l'immeuble;

ATTENDU QUE, suivant la soirée d'information publique du 9 mai 2023, la Ville est confiante que le projet présenté répond aux attentes de la population;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, puisqu'il répond aux critères d'évaluation du règlement;

ATTENDU la recommandation 2023-074 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2023;

ATTENDU la consultation publique tenue le 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 43 logements de 4 étages, dont la fonction résidentielle serait présente sur les 4 étages, avec un front bâti sur rue de 69% et dont une aire de stationnement serait implantée en cour avant gauche, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution;

- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2023-291

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 400, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la démolition et la construction d'un bâtiment commercial au 400, boulevard de Sainte-Adèle a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'une épicerie de la bannière « Maxi »;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.2-001, laquelle exige un minimum de 2 étages pour les nouvelles constructions, une marge avant minimale de 10 mètres, un front bâti sur rue de 60%, une superficie d'implantation au sol minimale de 25%, 40% d'ouvertures sur la façade principale et aucun empiètement des cases de stationnement dans la cour avant;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et que des efforts ont été faits par le promoteur pour amenuiser l'impact des éléments dérogatoires, qui sont acceptables;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisqu'il répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-078 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2023;

ATTENDU la consultation publique tenue le 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial d'un étage, ayant un front bâti sur rue de 28%, une marge avant minimale de 6 mètres, une superficie d'occupation au sol minimale de 21%, 20% d'ouvertures sur la façade principale et un empiètement de 60 cm de l'aire de stationnement dans la cour avant, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2023-292

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – rue du Cap

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction de trois (3) bâtiments de 38 logements, sur les lots 2 233 646 et 2 233 647 du cadastre du Québec, sur la rue du Cap, a été déposée à la ville;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T4.3-002, que deux (2) des lots projetés ont une pente naturelle moyenne qui excède 30%, calculée à l'intérieur de la profondeur moyenne minimale, que deux (2) des trois (3) bâtiments ont une densité de 124 logements/hectare et 90 logements/hectare, que les bâtiments sont implantés à plus de 8 mètres de la ligne de lot avant, que les aires de stationnement sont situés en cour avant et que les superficies d'implantation au sol de deux (2) des trois (3) bâtiments sont de 23% et 9.3% respectivement, alors que la réglementation limite la pente naturelle moyenne maximale d'un lot à 30%, calculée à l'intérieur de la profondeur moyenne minimale, à un maximum de 75 logements/hectare, à une implantation maximale de 8 mètres de la ligne de lot avant, à l'emplacement des aires de stationnement en cour avant secondaire, latérale et arrière et la superficie d'implantation au sol à minimum 30%;

ATTENDU QUE le conseil évalue que cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et comble un manque de logements important sur le territoire;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser trois (3) bâtiments de 38 logements étant donné l'impact limité sur les propriétés voisines;

ATTENDU QU'étant donné les caractéristiques du terrain, le conseil évalue qu'il y a lieu des faire des assouplissements aux règles visant la pente naturelle moyenne, la marge avant maximale, l'emplacement des aires de stationnement et la superficie d'implantation au sol;

ATTENDU QUE la norme de densité établie par réglementation municipale n'est pas une norme découlant du Schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'étude de circulation et du plan de drainage, le projet a été bonifié afin de répondre aux recommandations ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-081 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction de trois (3) bâtiments de 38 logements, sur les lots 2 233 646 et 2 233 647 du cadastre du Québec, que deux (2) des lots projetés ont une pente naturelle moyenne qui excède 30% calculée à l'intérieur de la profondeur moyenne minimale, que deux (2) des trois (3) bâtiments ont une densité de 124 logements/hectare et 90 logements/hectare, que les bâtiments sont implantés à plus de 8 mètres de la ligne de lot avant, que l'emplacement des aires de stationnement sont situés en cour avant et que la superficie d'implantation au sol de deux (2) des trois (3) bâtiments soit de 23% et 9.3% respectivement, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

DE fixer au 15 août 2023, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18h30.

RÉSOLUTION NO. 2023-293

Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Aménagement d'un sentier d'accès et d'escaliers – Lot 3 889 659

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par la compagnie 9458-4539 Québec Inc., représentée par madame Stéphanie Sarrazin;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l'entente, afin de permettre l'aménagement d'un sentier d'accès et d'escaliers sur le lot 3 889 659, appartenant à la Ville;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre la compagnie 9458-4539 Québec Inc., représentée par madame Stéphanie Sarrazin et la Ville;

QUE la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour la Ville;

QUE l'entente prévoie que le règlement d'urbanisme s'applique;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2023-294

Demande d'urbanisme – Projet majeur de lotissement – Domaine du Mont-Baldy (rue des Mésanges)

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 4 lots unifamiliaux à même le lot 6 449 381 et le prolongement d'une rue sans issue en bordure de la rue des Mésanges ;

ATTENDU QUE le plan ne propose pas de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts additionnelle à celle effectuée dans la phase 2 du projet « Domaine du Mont-Baldy » ;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement sur les PIIA et sur les PAE;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution du 3 juillet 2023, au conseil municipal de **REFUSER** la demande, tant que les travaux d'infrastructures de la phase 1 ne sont pas terminés et celles-ci remises à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **refuse** la demande de plan projet de lotissement majeur daté du 27 avril 2023 préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, 14 648 de ses minutes;

QUE le conseil ne compte considérer cette demande que lorsque les infrastructures de la phase 1 auront été cédées à la Ville, conformément au protocole établi.

RÉSOLUTION NO. 2023-295

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue des Souchets

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 14 lots unifamiliaux à même le lot 6 396 592, en bordure de la rue existante des Souchets;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 5.2% de l'immeuble et de 4.8% en argent;

ATTENDU QUE cette proposition permet d'élargir et de favoriser l'accès au réseau récréatif « Johannsen-Est »;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur tel que présenté à la dernière version du plan image préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, daté du 31 mars 2023, 7615 de ses minutes;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 5.2% de l'immeuble et de 4.8% en argent et de procéder à l'acquisition de l'immeuble identifié au plan.

RÉSOLUTION NO. 2023-296

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue des Monarques

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 12 lots unifamiliaux à même le lot 2 987 813 et les voisins en bordure de la rue existante des Monarques;

ATTENDU QUE le promoteur veut effectuer une promesse de cession de terrain additionnelle à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 9,25% de l'immeuble et de 0,75% en argent;

ATTENDU QUE cette proposition permet de sécuriser le réseau récréatif « Maple Leaf » et favorise un accès au sentier « Munson »;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur tel que présenté à la dernière version du plan image préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, daté du 17 janvier 2022, 6309 de ses minutes;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en espace de l'ordre de 9,25% de l'immeuble et de 0,75% en argent et de procéder à l'acquisition de l'immeuble identifié audit plan.

RÉSOLUTION NO. 2023-297

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue Morin (U2021-054)

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, par la résolution 2023-054, un projet majeur de lotissement de 18 unités unifamiliales jumelées, avec services, en bordure de la rue Morin sur le lot 2 231 474 et les lots voisins;

ATTENDU QUE le promoteur veut effectuer une promesse de cession de terrain additionnelle à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espace verts en espace de 6% et en monétaire de 4%;

ATTENDU QUE cette proposition permettrait de sécuriser le réseau récréatif hors route entre le centre sportif et le secteur du parc du Mont-Loup-Garou;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts représentés au plan #2017-011, dernière version du 5 juillet 2023, préparé par Eric Massie, urbaniste, soit par une contribution en espace de 6% et en monétaire de 4% au bénéfice du projet de 18 unités jumelées sur la rue Morin;

QUE le conseil approuve le plan à titre de plan d'implantation et d'intégration architecture en vertu du règlement 1314-2021-PIIA;

QUE le conseil approuve le plan à titre de plan d'aménagement d'ensemble en vertu du règlement 1314-2021-PAE;

QUE le conseil autorise l'inclusion de cet immeuble dans le protocole d'entente à venir pour la réalisation des travaux municipaux et d'y prévoir les modalités d'acquisition.

RÉSOLUTION NO. 2023-298

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – chemin Riverdale

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 13 lots unifamiliaux à même le lot 2 230 120 et le prolongement d'une rue en bordure de la rue de la Seigneurie;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain de l'ordre de 49%, en partie annexé au parc de la rivière Doncaster ;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement sur les PIIA et sur les PAE;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE le plan préparé par Urba+ consultants, daté du 6 juin 2023 à titre de plan projet de lotissement, conformément à l'article 55 du règlement 1314-2021-PC, de plan d'implantation et d'intégration architectural conformément à l'article 30 du règlement 1314-2021-PIIA et de plan d'aménagement d'ensemble conformément au règlement 1314-2021-PAE;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts et de procéder à l'acquisition des immeubles et servitudes établies à cette fin au plan, selon les modalités à intervenir entre les deux parties dans le cadre du protocole d'entente sur la réalisation des travaux municipaux;

QUE le conseil approuve le toponyme suivant pour identifier la rue publique à être construite dans le projet :

- Rue #1 : rue du Galopeur

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

RÉSOLUTION NO. 2023-299

Octroi de contrat – Plan directeur – Aménagement du parc Claude-Cardinal – ST-2326-P-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de six fournisseurs pour la fourniture de services professionnels visant l'obtention d'un plan directeur pour l'aménagement du parc Claude-Cardinal;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Atelier Espace B – Architecture de paysage	20 500 \$
KAP Architecte paysagiste	21 338 \$
Opaysage Architectes paysagistes	25 000 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 6 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Atelier Espace B – Architecture de paysage, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 20 500\$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2023-300

Autorisation de signature – Entente – Fondation de la faune du Québec

ATTENDU la résolution 2023-059 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 février 2023;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme *Agir pour la faune*, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet au parc du Barrage;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fondation de la faune du Québec relativement à l'octroi de l'aide financière, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-301 **AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus);

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-302 **AVIS DE MOTION**

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PC-3 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à corriger, ajouter, modifier ou préciser certaines dispositions, afin de rendre le règlement davantage performant;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-303
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1337 décrétant des dépenses de 2 000 000\$ en immobilisations (type parapluie);

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-304
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2023-01 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-305
AVIS DE MOTION

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1338 décrétant un emprunt de 115 000\$ pour des travaux de pavage pour une section de la rue du Valais, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 115 000\$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-306

Règlement 1290-2 amendant le *Règlement 1290 concernant les terrasses* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1290-2 amendant le *Règlement 1290 concernant les terrasses*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2023-307

Projet de règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus), soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 15 août 2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2023-308

Projet de règlement 1314-2021-PC-3 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à corriger, ajouter, modifier ou préciser certaines dispositions, afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-PC-3 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à corriger, ajouter, modifier ou préciser certaines dispositions, afin de rendre le règlement davantage performant, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 15 août 2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration — 122 168,77\$ pour la période du 10 au 16 juin 2023
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 347 940,68\$ pour la période du 17 au 23 juin 2023
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 108 330,03\$ pour la période du 24 au 30 juin 2023
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 381 547,82\$ pour la période du 1^{er} au 7 juillet 2023
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 700 223,43\$ pour la période du 8 au 14 juillet 2023
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 442 227,37\$ pour le mois de mai 2023
- g) Engagements au montant de 512 601,75\$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023
- h) Liste au montant de 29 145,96\$ du mois de juin 2023 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée saisonnière au Service des loisirs (préposée aux loisirs)

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée saisonnière au Service des loisirs (animateur Baladèle)

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation vacances supplémentaires

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire au Service de de l'urbanisme et de l'environnement

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que les conseillers répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-309

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-François Robillard

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22h33.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques